

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC081

Conseil Communautaire du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans le relais nordique de Giron, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY :

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ- Lucie JOUHAUD - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Christophe MARQUET - Anthony GENNARO – Marielle BERGERET

Pouvoirs : Elisabeth JEAMBENOIT à Florian MOINE - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Benjamin VIBERT - Serge RONZON à Régis PETIT – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Sandra LAURENT-SEGUI à Gilles ZAMMIT - Sacha KOSANOVIC Isabelle DE OLIVEIRA - Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Présents : 19

Pouvoirs : 10

Votants : 29

Date de la convocation : 25 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC081-BF
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation de la décision Modificative n°01 – Budget annexe Dinoplagne

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Dinoplagne a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Dinoplagne 2025 en adoptant une Décision Modificative n°1 pour ajouter des crédits manquants au chapitre 042 et passer la totalité des écritures de dotations aux amortissements 2025 :

Section de fonctionnement Budget Dinoplagne	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits			
	Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
	CHAP 042 - Dotations aux amortissements				6811		3 305,00
	CHAP 023 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	023		3 305,00			
	Fonctionnement dépenses			3 305,00			3 305,00
		Solde DF		-			

Section d'investissement Budget Dinoplagne	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits			
	Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
	CHAP 040 - Dotations aux amortissements				2805		3 305,00
	CHAP 021 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	021		3 305,00			
	Investissement recettes			3 305,00			3 305,00
		Solde RI		-			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC049 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe de Dinoplagne,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 du Budget annexe Dinoplagne 2025 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Vaisserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN

Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC081-BF
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025